

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-8-0-5

Séance du lundi 27 septembre 2021

NOUVELLE ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU BAS-RHIN ET À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU HAUT- RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne , CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSEE :

RUCH Valérie

EXCUSES AVEC PROCURATION :

HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
JENN Fatima donne procuration à BIERRY Frédéric
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
STRAUMANN Eric donne procuration à KLINKERT Brigitte
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L.5211-42 à L.5211-45, et R.5211-19 à R.5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la composition de la Commission départementale de coopération intercommunale,
- VU l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2020 fixant la composition et les modalités des élections des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin (CDCI 67) dans ses formations plénière et restreinte,
- VU l'arrêté du 7 septembre 2020 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin (CDCI 68) dans ses formations plénière et restreinte,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-7-0-3 du 13 juillet 2021 relative à l'élection des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin et à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide, compte tenu des erreurs matérielles relevées dans la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-7-0-3 13 juillet 2021, de procéder à une nouvelle élection des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin (CDCI 67),

- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à scrutin secret, pour l'élection des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin (CDCI 67),

La liste suivante a été déposée :

1 Michel LORENTZ
2 Etienne BURGER
3 Catherine GRAEF-ECKERT
4 Isabelle DOLLINGER
5 Philippe MEYER
6 Jean-Philippe MAURER
7 Charles SITZENSTUHL
8 Nathalie KALTENBACH-ERNST

- Elit les représentants titulaires du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin (CDCI 67) :

1 Michel LORENTZ
2 Etienne BURGER
3 Catherine GRAEF-ECKERT
4 Isabelle DOLLINGER
5 Philippe MEYER
6 Jean-Philippe MAURER
7 Charles SITZENSTUHL
8 Nathalie KALTENBACH-ERNST

- Décide, compte tenu des erreurs matérielles relevées dans la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-7-0-3 du 13 juillet 2021, de procéder à une nouvelle élection des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin (CDCI 68),

- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à scrutin secret pour l'élection des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin (CDCI 68),

La liste suivante a été déposée.

1 Daniel ADRIAN
2 Pascale SCHMIDIGER
3 Monique MARTIN
4 Eric STRAUMANN
5 Nicolas JANDER
6 Marc MUNCK
7 Annick LUTENBACHER
8 Marie-France VALLAT

- Elit les représentants titulaires du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin (CDCI 68) :

1 Daniel ADRIAN
2 Pascale SCHMIDIGER
3 Monique MARTIN
4 Eric STRAUMANN
5 Nicolas JANDER
6 Marc MUNCK
7 Annick LUTENBACHER
8 Marie-France VALLAT

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité